



CADRE
D'INTERVENTION
POUR LA VITALITÉ DU
TERRITOIRE

2025-2028

TABLE DES MATIÈRES

1	DÉMARCHE ET OBJECTIFS.....	1
2	DIAGNOSTIC ET ENJEUX	2
2.1	IDENTITÉ TERRITORIALE ET POSITIONNEMENT	2
2.2	CAPACITÉ D'ACCUEIL ET MILIEUX DE VIE	3
2.3	VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET STRUCTURATION DE L'OFFRE.....	5
2.4	MOBILITÉ ET ACCÈS AUX SERVICES	7
2.5	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE.....	9
2.6	PLANIFICATION ET GOUVERNANCE.....	11
3	VISION STRATÉGIQUE.....	12
3.1	ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE 2036.....	12
4	PRIORITÉS D'INTERVENTIONS, PISTES D'ACTIONS ET MONITORAGE	13
4.1	VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIVITÉ	13
	Priorité 1: Consolider et développer le créneau « sécurité civile et défense » comme écosystème d'innovation et de diversification	13
	Priorité 2: Dynamiser et protéger l'économie locale	13
	Priorité 3: Accroître la productivité et la modernisation des entreprises par l'innovation, la transformation numérique et l'optimisation des procédés.....	14
	Priorité 4: Exercer un leadership mobilisateur visant à renforcer la mise en marché territoriale et l'attraction d'investissements.....	14
	Priorité 5: Accélérer l'émergence et la croissance d'entreprises par l'entrepreneuriat, l'incubation et l'accès aux ressources	14
	Priorité 6: Valoriser les initiatives en développement durable et les synergies interentreprises.....	15
	Priorité 7: Développer l'économie de proximité et l'achat local pour maximiser les retombées régionales.....	15
	Priorité 8: Réduire les effets de la rareté de main-d'œuvre et améliorer l'adéquation formation-emploi.....	15
4.2	CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME D'EXPÉRIENCE	16
	Priorité 9: Structurer la diffusion et la promotion de l'offre culturelle pour accroître la participation et le rayonnement.....	16
	Priorité 10: Renforcer les capacités des organismes et des artistes par le maillage, la mise en valeur des lieux et la mutualisation	16
	Priorité 11: Mettre en valeur les marqueurs identitaires et le patrimoine bâti et paysager	16

	Priorité 12: Appuyer le tourisme d'expérience comme levier d'attractivité	16
4.3	COHÉSION SOCIALE ET INCLUSION	17
	Priorité 13: Renforcer la capacité d'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants	17
	Priorité 14: Réduire la vulnérabilité des ménages et améliorer l'accès à des services de proximité, notamment pour les familles	17
	Priorité 15: Prévenir et réduire l'itinérance et l'exclusion par des actions concertées et adaptées aux réalités locales	17
4.4	HABITATION ET MILIEUX DE VIE	18
	Priorité 16: Diversifier le logement tant par le bâti que la qualité de l'offre et l'accessibilité pour soutenir l'attractivité et la main-d'œuvre	18
	Priorité 17: Améliorer l'accessibilité, la convivialité et la sécurité des déplacements par des aménagements adaptés.....	18
	Priorité 18: Renforcer la qualité des espaces publics et le confort climatique par le verdissement et la déminéralisation	18
4.5	ENVIRONNEMENT ET RÉSILIENCE TERRITORIALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	19
	Priorité 19: Accroître la résilience climatique et réduire les vulnérabilités liées aux aléas hydriques.....	19
	Priorité 20: Mettre à jour les outils de planification pour mieux conserver et restaurer les milieux naturels et la biodiversité.....	19
	Priorité 21: Pérenniser l'accès à l'eau potable de surface et souterraine.....	19
4.6	RURALITÉ ET AGRICULTURE	20
	Priorité 22: Consolider l'économie rurale par l'agrotourisme, les produits identitaires et la diversification bioalimentaire	20
	Priorité 23: Maintenir l'accessibilité aux services et équipements en milieux ruraux et périurbains.....	20
	Priorité 24: Soutenir la relève agricole	20
4.7	PLANIFICATION ET GOUVERNANCE.....	21
	Priorité 25: Mettre à jour la planification intégrée et fédérer rôle du SAD	21
	Priorité 26: Optimiser la gouvernance, les services numériques et outiller la gestion de projet.....	21
5	MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS	22
5.1	ADMISSIBILITÉ DES PROJETS.....	22
5.1.1	Projets admissibles	22
5.1.2	Projets non admissibles.....	23
5.1.3	Demandeurs admissibles	23
5.1.4	Demandeurs non admissibles	23

5.2	ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES	25
5.2.1	Dépenses admissibles	25
5.2.2	Dépenses non admissibles	25
5.3	CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE	26
5.4	RÈGLES DE CUMUL DES AIDES FINANCIÈRES.....	27
5.5	APPEL À PROJETS	27
5.6	ÉVALUATION DES PROJETS	27
5.6.1	Critères et pondération	27
5.6.2	Échelle de notation et pointage final.....	28
5.6.3	Recommandation	28
6	GOUVERNANCE ET REDDITION	29
6.1	INSTANCES ET RÔLES.....	29
6.1.1	Conseil de la MRC.....	29
6.1.2	Comité administratif	29
6.1.3	Équipe interne.....	29
6.2	REDDITION DE COMPTES.....	30
6.2.1	Mise en œuvre.....	30
6.2.2	Reddition de comptes.....	30

1 DÉMARCHE ET OBJECTIFS

Le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires (ci-après « Cadre d'intervention ») est un document de planification stratégique par lequel la MRC du Haut-Richelieu identifie ses principaux enjeux et détermine ses priorités d'intervention afin de soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale du territoire. Ce document est au cœur de la gestion des sommes déléguées à la MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2.

Contenu obligatoire du Cadre d'intervention

Le présent Cadre d'intervention a été élaboré conformément au guide du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2. À ce titre, il s'appuie sur un diagnostic du territoire et intègre l'ensemble des composantes obligatoires prévues au guide, soit :

- l'identification des enjeux actuels et futurs sur lesquels la MRC choisit de se concentrer;
- une vision stratégique qui exprime l'avenir souhaité pour le territoire;
- des priorités d'intervention qui traduisent ces enjeux en orientations structurantes et en choix d'intervention clairs;
- les principales actions à entreprendre afin de concrétiser ces priorités, de manière à faciliter la planification, la mobilisation des partenaires et la mise en œuvre des projets;
- des indicateurs et des cibles permettant d'évaluer l'avancement et les résultats;
- les modalités d'appui aux projets, incluant la procédure de dépôt, les critères d'analyse et le processus de sélection, les seuils d'aide financière et les conditions applicables à l'octroi du financement ou à l'utilisation de l'enveloppe déléguée;
- la gouvernance, notamment les rôles et responsabilités en matière de coordination et de suivi;
- un mécanisme de reddition de comptes afin de communiquer l'état d'avancement et les résultats.

2 DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Cette section présente un diagnostic des principales caractéristiques du territoire et des enjeux qui en découlent. Elle met ces constats en perspective pour préparer directement la vision stratégique et les choix d'intervention à prioriser, en cohérence avec les domaines d'intervention admissibles au programme, soit : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire.

2.1 IDENTITÉ TERRITORIALE ET POSITIONNEMENT

Marqueurs identitaires et signature territoriale

Le Haut-Richelieu s'appuie sur une trame identitaire forte structurée autour de la rivière Richelieu, du lac Champlain et de la baie Missisquoi, qui façonnent les paysages, les milieux de vie et les stratégies d'aménagement et de mise en valeur du territoire. Le mont Saint-Grégoire agit comme repère paysager et enrichit l'offre de plein air. La plaine agricole, l'une des plus fertiles du Québec, constitue un marqueur majeur de l'identité territoriale.

Corridor stratégique et tradition militaire vivante

Depuis le XVII^e siècle, la configuration géographique du Haut-Richelieu en fait un corridor stratégique dont l'héritage militaire est encore tangible à travers des sites emblématiques comme le Fort-Lennox ou le Blockhaus de la rivière Lacolle. Aujourd'hui, cette identité demeure vivante grâce au Collège militaire royal de Saint-Jean et à la Garnison Saint-Jean, qui contribuent à la notoriété et à l'activité économique régionale.

Destination touristique et cyclable affirmée

Le territoire possède déjà une identité touristique affirmée reposant sur le nautisme, les montgolfières, la culture, le patrimoine, le cyclotourisme, les micro-aventures et les parcours d'expérience. Le réseau cyclable de près de 300 km constitue un levier structurant reliant municipalités, attraits et paysages. Les axes en site propre tels que la Route verte (Canal-de-Chambly, Montérégie) et la Piste du Lièvre renforcent l'expérience sécuritaire et familiale. Les parcours sur route, notamment la Vallée-des-Forts et la Véloroute du lac Champlain, soutiennent fortement l'offre régionale et contribuent à relier les noyaux villageois.

Rayonnement culturel et promotion intégrée

Le territoire se distingue par une offre culturelle riche animée par le Musée du Haut-Richelieu, la SPEC, Arto et le Domaine Trinity. Ce tissu culturel diversifié renforce la vitalité citoyenne et

l'identité régionale. La plateforme maculture.ca, qui doit être modernisée, vise à améliorer le partage d'information et l'accessibilité culturelle.

Mise en marché et positionnement de l'identité régionale

Le rayonnement du Haut-Richelieu doit permettre de transformer sa notoriété en retombées locales. En tourisme, la région souhaite passer d'une logique de visibilité à une logique de performance en ciblant mieux les clientèles, forfaitisant les expériences et en soutenant la commercialisation numérique. Sur le plan économique, l'écosystème de sécurité civile et de défense, déjà distinctif, constitue un levier majeur pour attirer des investissements, valorisé notamment par l'aéroport et le pôle transfrontalier de Lacolle.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Affirmer le positionnement distinctif en sécurité civile et défense et structurer un écosystème complet;
- Passer d'une logique de visibilité à une logique de retombes mesurées (performance des campagnes, conversion);
- Optimiser la synergie culture-patrimoine-tourisme pour maximiser les retombées locales;
- Assurer la pérennité et la visibilité du réseau cyclable et l'expérience sécuritaire;
- Intégrer les marqueurs identitaires à l'aménagement et à la signature régionale;
- Renforcer la participation citoyenne par la modernisation des outils de diffusion (maculture.ca).

2.2 CAPACITÉ D'ACCUEIL ET MILIEUX DE VIE¹

Démographie et structure territoriale

La MRC compte 125 880 habitants (2026), fortement concentrés à Saint-Jean-sur-Richelieu (80,68 %). La croissance soutenue de deux décennies (+17,1 % entre 2004 et 2024) confirme l'attractivité du territoire, mais accentue la pression sur le logement, les infrastructures et les services. Cette dynamique est également marquée par un vieillissement démographique notable dans plusieurs municipalités rurales, ce qui accentue les besoins en services de proximité et en main-d'œuvre.

¹ *Diagnostic socioéconomique de la MRC du Haut-Richelieu*, Aviséo, 2025, 66 pages.

Croissance et immigration

La croissance récente est largement alimentée par la migration, surtout temporaire. Malgré une augmentation significative entre 2016 et 2021 (+26,4) %, les immigrants permanents représentent encore seulement 4,3 % de la population, bien en dessous de la moyenne québécoise où elle se situe à 14,3 %. Les changements aux programmes PEQ et TET accentuent la vulnérabilité et la précarité des travailleurs présents, compromettant la rétention d'une main-d'œuvre devenue essentielle aux secteurs agricole et manufacturier.

Logement

Le parc résidentiel est dominé par l'unifamilial (57 %), avec peu de logements de petite taille et un cadre bâti vieillissant (48 % construit avant 1981). Près du tiers des ménages (30,8 %, soit 16 225 logements) habite dans des immeubles de moins de cinq étages. Sur le plan de l'acceptabilité, 14 % des ménages consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement, 2 % occupent un logement de taille non convenable et 6 % déclarent des réparations majeures. C'est donc environ 21 % des ménages qui présentent au moins un indicateur d'inadéquation et 7 % qui vivent en besoins impérieux. Cette structure rend l'offre moins souple pour répondre aux besoins émergents, notamment ceux des nouveaux arrivants, des aînés, des familles et des travailleurs.

Pression locative

La pression locative est élevée : un ménage locataire sur quatre consacre plus de 30 % de son revenu au logement et le taux d'inoccupation à Saint-Jean-sur-Richelieu est extrêmement bas (0,4 % en 2023). Cela limite l'installation de nouveaux travailleurs et accentue l'exposition à la vulnérabilité et à l'itinérance. À Saint-Jean-sur-Richelieu, l'itinérance s'est nettement accrue au cours des dernières années, au point où la Ville indiquait en 2025 qu'elle a doublé en quatre ans, ce qui traduit une intensification rapide des besoins d'intervention et de cohabitation sociale.

Services de garde

Les services de garde représentent un levier concret de participation au marché du travail et d'attractivité pour les familles. Toutefois, malgré une importante capacité d'accueil (102 CPE sur l'ensemble du territoire), il existe encore un manque de places pour répondre pleinement à la demande. Pour répondre à cet enjeu, une initiative de NexDev permet, depuis sa création jusqu'à juin 2025, l'ouverture de 42 nouveaux services de garde éducatifs subventionnés en milieu familial dont 11 en milieu rural, ainsi que la création de 255 nouvelles places.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Redynamiser les cœurs villageois et pôles de services (occupation commerciale, animation);
- Renforcer l'attraction et l'intégration des nouveaux arrivants (appui aux organismes);
- Accroître la disponibilité et la diversité de l'offre de logement;
- Soutenir la cohabitation sociale et les capacités d'intervention face à la vulnérabilité urbaine;
- Accélérer la création de places en services de garde.

2.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

Marché du travail, main d'œuvre et scolarisation²

Le marché du travail du Haut-Richelieu est dynamique, comptant près de 60 000 emplois selon le recensement de 2021. Le taux de travailleurs (82,1 %) se compare avantageusement au Québec, mais la rareté de main-d'œuvre demeure un frein majeur à la croissance. Le faible taux de chômage, le vieillissement démographique et la dépendance accrue à la main-d'œuvre immigrante, notamment temporaire, essentielle dans les secteurs agricole, manufacturier et de services, accentuent les défis d'attraction et de rétention.

Le niveau de scolarisation inférieur à la moyenne québécoise constitue également un enjeu. La faible proportion de diplômés universitaires (17,9 %) limite la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, essentielle pour soutenir l'innovation, la transformation numérique et la diversification économique. Ce contexte renforce l'importance d'arrimer l'offre de formation aux besoins des employeurs et de développer des parcours de requalification, en partenariat avec le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'autres établissements.

Productivité et performance³

Le secteur manufacturier demeure le pilier de l'économie locale, générant 18,4 % du PIB pour une part d'emploi plus faible, ce qui témoigne de sa productivité élevée. Le secteur des finances, assurances, immobilier et gestion des sociétés occupe le deuxième rang (12,3 % du PIB), avec une forte valeur ajoutée par emploi. L'agriculture se démarque également par une productivité notable (149 851 \$/emploi), confirmant son importance stratégique tant économique que territoriale.

² *Diagnostic socioéconomique de la MRC du Haut-Richelieu*, Aviséo, 2025, 66 pages

³ Ibid

D'autres secteurs, bien qu'importants en termes d'emplois tels que la santé, le commerce de détail et l'enseignement affichent une productivité moindre. Environ les deux tiers des secteurs économiques se situent sous la moyenne régionale de productivité, ce qui reflète une structure diversifiée mais vulnérable à la rareté de main-d'œuvre, aux défis d'innovation et à un plus faible niveau de qualification de la population active.

Ces constats soulignent la nécessité d'accélérer la modernisation des entreprises, d'augmenter l'automatisation, la transformation numérique et l'implantation de IA, de même que de renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale. Ils mettent également en lumière l'importance de soutenir les secteurs à haute valeur ajoutée dont le manufacturier, l'agriculture spécialisée et les services stratégiques afin de hausser la productivité globale et la résilience économique du territoire.

Accompagnement des entreprises

Le territoire bénéficie d'une structure d'accompagnement performante via l'ouverture de la Maison de l'économie, qui permet de regrouper physiquement NexDev avec le Centre d'aide aux entreprises (CAE), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le service de développement économique de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. La mise en place de ce guichet unique vise à simplifier le parcours des entrepreneurs et investisseurs en mutualisant les ressources de financement, de recherche et d'accompagnement stratégique sous un même toit, favorisant ainsi la transformation des intentions d'investissements en projets concrets et l'accès aux ressources des différents partenaires.

Accès à l'information économique et mise en marché des espaces industriels

La disponibilité d'une information économique fiable, actualisée et centralisée sur les espaces industriels est un facteur déterminant pour attirer des investissements. La vitrine numérique développée par NexDev, comprenant une carte interactive et des inventaires de terrains et bâtiments, soutient la promotion du territoire. Toutefois, la qualité de cet outil dépend de la rigueur du suivi : les offres évoluent rapidement (transactions, conditions locatives, capacités de desserte) et doivent être continuellement actualisées.

Une mise en marché performante implique donc un travail conjugué entre développement économique, urbanisme et infrastructures, afin de présenter un portrait réaliste des possibilités d'implantation tout en anticipant les besoins futurs des entreprises.

Structuration de l'offre touristique et culturelle

Tourisme Haut-Richelieu mise sur la création d'expériences intégrées, passant d'une approche centrée sur les attraits à une logique de parcours, de mobilité durable et de tourisme d'intention. L'accompagnement des entreprises, la bonification de l'expérience client et la mise en place de nouvelles formes de mobilité (ex. vélo libre-service) figurent parmi les priorités.

Sur le plan culturel, la Politique culturelle 2021-2031 de la MRC guide l'action en matière d'accès, de soutien aux artistes, de mise en valeur du patrimoine et de promotion de l'identité régionale.

Les Carrefours culturels et maculture.ca constituent des acquis structurants favorisant la participation citoyenne et la diffusion de la diversité culturelle régionale.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Accélérer l'automatisation, l'innovation et la transformation numérique pour hausser la productivité;
- Simplifier le parcours de l'investisseur (guichet unique) et fiabiliser l'inventaire des terrains/bâtiments;
- Attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée;
- Développer l'offre de formation technique et universitaire locale;
- Forfaitiser les expériences touristiques afin d'augmenter la durée de séjour;
- Soutenir la relève culturelle, la mutualisation et les maillages intersectoriels.

2.4 MOBILITÉ ET ACCÈS AUX SERVICES

Mobilité, navettage et desserte du transport collectif⁴

La mobilité dans le Haut-Richelieu demeure fortement centrée sur l'automobile, avec 92 % des travailleurs utilisant un véhicule motorisé pour se déplacer (2021). Le transport collectif et actif occupe une place marginale, plus particulièrement dans les municipalités rurales non desservies par un service régulier. La dynamique de navettage confirme une dépendance aux pôles externes : plus d'un tiers des travailleurs résidents occupent un emploi hors MRC, notamment à Longueuil et Montréal. L'accès au REM exige pour sa part des correspondances renforçant l'usage de la voiture.

À Saint-Jean-sur-Richelieu, un défi réside dans la desserte efficace des grands générateurs de déplacements, notamment les parcs industriels et les pôles d'emplois. Actuellement, l'offre de transport collectif peine à s'arrimer aux besoins opérationnels des entreprises limitant ainsi l'accès à l'emploi pour les travailleurs sans voiture et maintient une dépendance élevée à l'automobile. L'analyse des besoins demeure toutefois complexifiée par l'absence de données Origine-Destination locales et récentes spécifiques au Haut-Richelieu. Les grandes enquêtes disponibles sont surtout métropolitaines ou nationales, donc moins adaptées pour considérer les flux de mobilité internes. Ce manque de données actualisées constitue un frein à la planification d'une offre de transport capable de s'adapter de manière efficace à ces flux.

⁴Diagnostic socioéconomique de la MRC du Haut-Richelieu, Aviséo, 2025, 66 pages

Accessibilité et mobilité des visiteurs

Le tourisme génère des pressions saisonnières importantes, notamment à Mont-Saint-Grégoire (période des pommes et des sucres) et à Venise-en-Québec (saison estivale). Les enjeux portent sur la capacité des routes, le stationnement, la sécurité piétonnière et l'expérience visiteur. Le développement de solutions d'intermodalité comme des navettes saisonnières, la mobilité douce (trottinettes, vélos, marche) et les circuits intégrés constitue un levier essentiel pour réduire la pression automobile, particulièrement dans les villages ruraux où les rues sont moins adaptées à un flux important de véhicules et de visiteurs.

Services à la population

Les équipements majeurs comme le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu et l'Hôpital du Haut-Richelieu sont des ancrages structurants pour l'attractivité et la rétention. Toutefois, certaines spécialités médicales, services spécialisés ou de formation peuvent être centralisés vers d'autres pôles régionaux, fragilisant l'accessibilité pour la population.

Parallèlement, la perte de commerces de proximité dans plusieurs noyaux villageois et milieux de vie pose des enjeux de vitalité commerciale et d'accès aux biens essentiels. La croissance démographique soutenue renforce l'importance de consolider et répartir les services et équipements sur l'ensemble du territoire.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Arrimer la planification de la mobilité à l'urbanisation, notamment pour l'amélioration de l'accès aux pôles d'emploi, d'études et de soins et la sécurité des déplacements et de la continuité des réseaux actifs entre les quartiers, les écoles, les services et les milieux de vie.
- Déployer des solutions de mobilité durable adaptées au tourisme (intermodalité vélo-transport collectif, navettes événementielles, vélos et trottinettes en libre-service etc.).
- Planifier la capacité d'accueil des équipements et des services au rythme de la croissance.
- Favoriser une complémentarité intermunicipale dans l'organisation des services, selon les champs de responsabilité et les leviers disponibles.

2.5 AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Territoire et activités agricoles

Avec 90 % du territoire en zone agricole, l'agriculture constitue une composante identitaire et économique majeure. À l'échelle de la MRC, 601 exploitations agricoles (Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2025) occupent une superficie exploitée de 76 000 hectares, pour une superficie cultivée d'environ 66 500 hectares. L'importance de l'agriculture sur les plans territorial et économique s'accompagne toutefois d'enjeux très concrets, notamment ceux liés à l'évolution de la structure foncière favorisant les exploitations agricoles de grandes superficies à la transmission des entreprises et à la capacité de soutenir l'émergence de nouvelles formes d'agriculture à valeur ajoutée (PDZA, 2017).

Sur le plan agronomique, le Haut-Richelieu dispose aussi d'atouts reconnus, soit la présence de sols à fort potentiel. Dans un contexte de changements climatiques (variabilité accrue, épisodes de pluies intenses, alternance sécheresse et pluie), la performance du secteur dépend de plus en plus de la capacité collective à optimiser la gestion de l'eau.

Changements climatiques et disponibilité en eau potable

Le territoire fait face à une pression croissante sur ses réseaux d'eau potable en raison des épisodes climatiques extrêmes et de la hausse de la demande estivale. En 2025, la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise (RIAEPHV) a dû maintenir un avis d'ébullition prolongé, révélant la vulnérabilité des systèmes en période de pointe, tandis qu'à Saint-Alexandre, des mesures d'urgence telles que la livraison d'eau par camion ont été nécessaires lors de pénuries prolongées. Plusieurs municipalités rurales, où citoyens et entreprises dépendent de puits artésiens, ont aussi connu une augmentation marquée des demandes de permis de mise à niveau, signe d'un stress sur les nappes souterraines.

Le portrait climatique régional (ICLEI, 2026) confirme une augmentation des vagues de chaleur, une variabilité accrue des précipitations et des épisodes de sécheresse plus fréquents, ce qui amplifie les risques de rupture d'approvisionnement. Ces constats alimentent l'élaboration du Plan climat, en orientant les actions à mettre en œuvre pour l'adaptation aux changements climatiques dans les années à venir. La participation de la MRC au projet ReSource constitue aussi un levier pour mieux caractériser les aquifères et intégrer ces connaissances à l'aménagement.

Exposition aux inondations fluviales

La zone inondable du Haut-Richelieu couvre près de 11 600 ha, dont 778,6 ha occupés par 63 secteurs urbanisés, principalement le long de la rivière Richelieu et autour de la baie Missisquoi. On y recense 2 815 bâtiments, dont 96 % sont résidentiels ou de villégiature, répartis notamment à Saint-Jean-sur-Richelieu (963), Venise-en-Québec (240), Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (307), Sainte-Anne-de-Sabrevois (388) et Saint-Blaise-sur-Richelieu (380). Les inondations de 2011 ont entraîné des dommages majeurs et des opérations de remblai dont l'impact n'est toujours pas pris en compte dans la cartographie réglementaire en vigueur (PRMHH, 2026).

Malgré plus de cinq ans d'études, la Commission mixte internationale (CMI) recommande depuis 2022-2023 une combinaison de mesures structurelles (aménagements hydrauliques, gestion des niveaux d'eau, retrait d'obstacles comme les pièges à anguilles) et non structurelles (amélioration de la modélisation, gestion de la zone inondable, stockage des eaux en amont, adaptation municipale). Or, les recommandations structurelles n'ont pas été mises en œuvre, alors que l'étude prévoit qu'elles permettraient une réduction importante des dommages futurs.

Dans les prochaines années, un élément déterminant pour la gestion du risque est la révision attendue de la cartographie officielle des zones inondables, suivant l'entrée en vigueur Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations. Cette mise à jour est susceptible d'entraîner des ajustements importants, soit l'agrandissement des secteurs soumis à contraintes et nouvelles exigences d'intervention et impacts sur la planification de l'occupation du sol.

Pression sur les milieux naturels

Le territoire présente un couvert forestier d'environ 15 % et les milieux humides représentent près de 7 % du territoire, des proportions insuffisantes pour soutenir pleinement la biodiversité. Entre 2009 et 2017, le Haut-Richelieu a perdu plus de 180 hectares de milieux boisés, dont 80 % en zone agricole, révélant une pression marquée liée à l'urbanisation, à l'agrandissement de superficies cultivées et à la fragmentation des habitats. Les milieux humides ont pour leur part subi une perte d'environ 38 hectares entre 2008 et 2021, répartie dans six municipalités, avec 56 % des pertes également localisées en zone agricole (PRMHH, 2026).

Ces pertes contribuent à réduire la connectivité écologique, augmentent la vulnérabilité aux inondations et affaiblissent les « infrastructures naturelles » essentielles comme la rétention d'eau, l'infiltration, la régulation thermique et la stabilisation des sols. Bien que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) documente ces milieux, un besoin demeure d'acquérir des données plus fines et actualisées afin d'identifier les secteurs les plus vulnérables et d'orienter les efforts de conservation et de restauration.

Gestion des eaux pluviales et îlots de chaleur

Les épisodes de pluies intenses entraînent un ruissellement important dans les secteurs urbanisés et le long des grands axes, surchargent les réseaux pluviaux et augmentent les risques d'inondations locales. Le PRMHH documente de nombreux débordements d'ouvrages de surverse enregistrés depuis quelques années, confirmant la pression exercée sur les infrastructures et les milieux récepteurs. Ces surcharges accentuent l'érosion, limitent l'infiltration naturelle et provoquent des réclamations croissantes lors de pluies intenses. Parallèlement, les secteurs très minéralisés tels que les grands stationnements commerciaux et industriels, les axes routiers et les zones où la canopée est très faible, concentrent des îlots de chaleur plus sévères, ce qui représente une préoccupation plus importante dans les milieux où résident des populations plus vulnérables.

La transition vers une gestion durable des eaux pluviales devient ainsi essentielle pour réduire la dépendance aux réseaux, en misant sur des interventions à la source comme l'infiltration, la biorétention, la réduction des surfaces imperméables, le verdissement et les infrastructures

vertes. La démarche entreprise dans le cadre du programme OASIS permet déjà d'identifier les secteurs les plus sensibles aux pluies extrêmes et aux îlots de chaleur, et d'élaborer des solutions d'aménagement intégrées prêtes à être déployées à l'échelle municipale.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Faciliter l'accès au foncier pour la relève agricole et soutenir de nouvelles formes d'agriculture à valeur ajoutée;
- Anticiper les impacts de la nouvelle cartographie des zones inondables;
- Renforcer la planification intégrée eau-aménagement et la gestion préventive des risques;
- Freiner la perte et la dégradation des milieux naturels;
- Réduire la pression sur les réseaux par la gestion à la source et verdir pour améliorer le confort climatique.

2.6 PLANIFICATION ET GOUVERNANCE

Planification territoriale

La MRC est engagée dans une révision complète de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'assurer sa conformité aux nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Dans un contexte marqué par une évolution rapide du cadre réglementaire, l'accroissement des risques climatiques et des besoins croissants de planification intégrée, le SAD actuel apparaît désuet. La révision doit désormais intégrer de manière cohérente les planifications sectorielles comme le PRMHH, le Plan climat, le Plan d'infrastructures vertes, le PRSMM, ainsi que les obligations émergentes liées à un plan de résilience. Dans ce contexte, la mise à jour du SAD doit redonner à celui-ci son rôle de document fédérateur capable de guider efficacement les décisions municipales et les investissements structurants à l'échelle de l'ensemble du territoire.

PRINCIPAL ENJEU

- Redonner au SAD un rôle fédérateur, cohérent avec les outils sectoriels et les obligations émergentes.

3 VISION STRATÉGIQUE

La vision traduit l'avenir souhaité pour le territoire du Haut-Richelieu et oriente les choix d'intervention qui guideront l'utilisation des sommes du FRR – volet 2. Elle vise à renforcer la cohérence des actions et la mobilisation des partenaires.

3.1 ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE 2036

À l'horizon 2036, le Haut-Richelieu se distinguera comme une région :

- **Prosphère**, portée par son positionnement économique et territorial distinctif en sécurité civile et défense, créneau assumé et structurant qui soutient un écosystème stimulant l'innovation et le rayonnement en attirant des projets d'envergure et des collaborations porteuses et durables;
- **Attractive**, grâce à des milieux vivants, des infrastructures optimisées et une offre de logement accessible et arrimée à des besoins variés;
- **Exemplaire** en matière de valorisation du territoire et des activités agricoles, notamment par la protection de la ressource en sol et en eau, par la création de valeur et la conservation du patrimoine naturel et paysager;
- **Reconnue** pour ses marqueurs identitaires, dont le corridor de la rivière Richelieu et du lac Champlain, le mont Saint-Grégoire, les montgolfières, ses paysages remarquables en milieux ruraux et urbains ainsi que pour la notoriété son offre culturelle, touristique et cyclable, qui sont au cœur d'une stratégie de visibilité fondée sur l'expérience;
- **Efficiente**, orientée sur les résultats et misant sur l'optimisation des services et des équipements relevant de sa responsabilité, et ce, au bénéfice de la population, des municipalités et des entreprises.

4 PRIORITÉS D'INTERVENTIONS, PISTES D'ACTIONS ET MONITORAGE

Les priorités suivantes découlent du diagnostic et des domaines d'intervention admissibles. Chaque priorité présente des pistes d'actions indicatives et un maximum de trois indicateurs accompagnés des cibles à atteindre pour 2029 lorsqu'elles sont identifiables.

4.1 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET PRODUCTIVITÉ

Priorité 1: Consolider et développer le créneau « sécurité civile et défense » comme écosystème d'innovation et de diversification	
PISTES D'ACTIONS — Développer une zone/un centre d'innovation et structurer le maillage entre entreprises, institutions et organisations du créneau; — Mettre en réseau les acteurs et soutenir des projets collaboratifs et des vitrines technologiques; — Déployer des démarches dédiées de prospection et d'incubation; — Soutenir des projets de recherche et de développement et renforcer les liens avec les établissements de formation; — Développer des activités de rayonnement et d'attraction; — Appuyer des infrastructures et services spécialisés.	INDICATEURS ET (CIBLES) — Nombre d'entreprises visitées/rencontrées (20/an) — Nombre de projets collaboratifs/partenariats lancés ou soutenus (2/an) — \$ investissements attirés (10 M\$/an)
Priorité 2: Dynamiser et protéger l'économie locale	
PISTES D'ACTIONS — Dynamiser les entreprises par la création de synergies, l'organisation et la promotion d'activités et de projets porteurs; — Soutenir les activités d'acquisition de connaissances sur les dynamiques commerciales, touristiques et industrielles; — Stimuler le développement des entreprises dans les créneaux porteurs identifiés par la région : ○ Défense et sécurité civile et publique ○ Sécurité alimentaire et énergétique ○ Transformation agroalimentaire ○ Matériaux avancés (innovations dans le plastique, bois, composite, etc.)	INDICATEURS ET (CIBLES) — \$ investissements privés induits (10 M\$/an) — Nombre d'entreprises accompagnées (200/an) — Nombre d'activités (maillage et événements) réalisées (6/an)

Priorité 3: Accroître la productivité et la modernisation des entreprises par l'innovation, la transformation numérique et l'optimisation des procédés

PISTES D' ACTIONS

- Soutenir l'automatisation et la robotisation;
- Implanter des solutions de transformation numérique (dont l'IA) vers de l'industrie 5.0
- Tester des projets pilotes;
- Diffuser des pratiques d'affaires performantes.
- Adopter des pratiques de développement durables et écoresponsables (construction)

INDICATEURS ET (CIBLES)

- Nombre de projets d'automatisation/numérique (15/an)
- Nombre d'entreprises accompagnées/subventionnées (20/an)

Priorité 4: Exercer un leadership mobilisateur visant à renforcer la mise en marché territoriale et l'attraction d'investissements

PISTES D' ACTIONS

- Structurer le guichet unique en mobilisant les intervenants, les élus et les partenaires autour d'un plan stratégique commun;
- Fiabiliser et actualiser l'inventaire des terrains, bâtiments et locaux;
- Bonifier la vitrine numérique;
- Soutenir des démarches concertées d'accueil des entreprises.

INDICATEURS ET (CIBLES)

- Mise en place du guichet unique et du plan (1)
- Taux d'actualisation des fiches (100 %)
- Mise à jour de la vitrine numérique (1)

Priorité 5: Accélérer l'émergence et la croissance d'entreprises par l'entrepreneuriat, l'incubation et l'accès aux ressources

PISTES D' ACTIONS

- Mettre en place des services d'incubation et d'accélération;
- Promotion de l'entrepreneuriat et accompagnement du repreneuriat;
- Offrir du mentorat et de l'accompagnement;
- Faciliter l'accès au financement et à l'expertise;
- Favoriser des projets collaboratifs;
- Soutenir l'occupation et la requalification de sites.

INDICATEUR ET (CIBLE)

- Nombre d'entreprises soutenues passant d'un niveau de maturité technologique (NMT) de 1 à 3 vers 4 à 7 (2/an)

Priorité 6: Valoriser les initiatives en développement durable et les synergies interentreprises	
PISTES D' ACTIONS — Mettre en place des symbioses industrielles et commerciales, notamment via Symbiose Haut-Richelieu — Soutenir des projets de récupération/tri; — Documenter les flux et encourager des solutions partagées (énergie, matières, logistique).	INDICATEURS ET (CIBLES) — Nombre d'entreprises accompagnées (15/an) — Nombre de projets de symbiose réalisés (20/an)
Priorité 7: Développer l'économie de proximité et l'achat local pour maximiser les retombées régionales	
PISTES D' ACTIONS — Structurer des campagnes et outils d'achat local; — Soutenir la mutualisation logistique; — Développer des circuits courts et des canaux de mise en marché; — Favoriser l'ancrage des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mettre en valeur les produits identitaires.	INDICATEURS ET (CIBLES) — Nombre d'entreprises agricoles/touristiques/commerciales rencontrées (75/an)
Priorité 8: Réduire les effets de la rareté de main-d'œuvre et améliorer l'adéquation formation-emploi	
PISTES D' ACTIONS — Documenter les besoins et les flux locaux en matière de transport collectif; — Déployer des parcours de requalification et de perfectionnement; — Soutenir des cohortes de formation courte; — Renforcer l'accueil, l'intégration et la reconnaissance des compétences; — Outiller le maillage employeurs-formation; — Expérimenter des solutions d'attraction et de rétention des talents.	INDICATEUR ET (CIBLE) — Reconnaissance des acquis et compétences (Programme RAC) (15 personnes/an)

4.2 CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME D'EXPÉRIENCE

Priorité 9: Structurer la diffusion et la promotion de l'offre culturelle pour accroître la participation et le rayonnement	
PISTES D' ACTIONS — Déployer une vitrine régionale des événements; — Harmoniser les communications, la promotion, la signalisation et l'image de marque; — Soutenir des initiatives de médiation culturelle et les projets.	INDICATEURS ET (CIBLES) — Vitrine déployée (1) — Stratégie de communication (1) — Nombre d'initiatives et de projets soutenus (4/an)
Priorité 10: Renforcer les capacités des organismes et des artistes par le maillage, la mise en valeur des lieux et la mutualisation	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des espaces de création et de diffusion; — Accompagner les initiatives de mutualisation des équipements, services et autres; — Favoriser des partenariats culture-éducation-tourisme; — Soutenir la relève et l'innovation culturelle.	INDICATEURS — Nombre d'organismes accompagnés — Nombre de projets collaboratifs
Priorité 11: Mettre en valeur les marqueurs identitaires et le patrimoine bâti et paysager	
PISTES D' ACTIONS — Développer des parcours d'interprétation et bonifier la signalisation et les haltes; — Soutenir les projets d'animation de sites; — Documenter l'état et les besoins; — Accompagner des projets de restauration et soutenir les projets de requalification; — Intégrer le patrimoine culturel, bâti et paysager aux outils de planification régionaux.	INDICATEURS ET (CIBLES) — Nombre de sites mis en valeur (14) — Nombre de partenariats — SAD mis à jour (1)
Priorité 12: Appuyer le tourisme d'expérience comme levier d'attractivité	
PISTES D' ACTIONS — Améliorer l'expérience et le positionnement du cyclotourisme; — Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et le tourisme sportif.	INDICATEURS ET (CIBLE) — Nombre d'évènements tenus (2/an) — Évolution de l'affluence touristique aux bureaux d'accueil

4.3 COHÉSION SOCIALE ET INCLUSION

Priorité 13: Renforcer la capacité d'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir les partenariats visant les services d'accueil et d'intégration, l'accompagnement vers l'emploi; — Renforcer l'accompagnement des nouveaux arrivants; — Faciliter les parcours de francisation et de reconnaissance des compétences; — Soutenir des lieux de rencontre et de participation.	INDICATEURS — Taux d'intégration en emploi — Nombre de personnes/familles accompagnées
Priorité 14: Réduire la vulnérabilité des ménages et améliorer l'accès à des services de proximité, notamment pour les familles	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des solutions en services de garde; — Favoriser l'accès aux services communautaires; — Soutenir des projets de mobilité vers les services et de développement de l'offre dans les milieux ruraux.	INDICATEUR ET (CIBLE) — Nombre de services de gardes soutenus (30)
Priorité 15: Prévenir et réduire l'itinérance et l'exclusion par des actions concertées et adaptées aux réalités locales	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des services d'intervention de proximité, le développement de mesures de prévention et les mesures visant à bonifier l'hébergement et le logement pour une diversité de clientèles; — Documenter la problématique et les besoins.	INDICATEUR — Nombre d'interventions soutenues

4.4 HABITATION ET MILIEUX DE VIE

Priorité 16: Diversifier le logement tant par le bâti que la qualité de l'offre et l'accessibilité pour soutenir l'attractivité et la main-d'œuvre	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des projets de logement abordable la construction de logements pour les besoins des familles, aînés et travailleurs; — Encourager la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments.	INDICATEURS — Nombre d'unités livrées/planifiées — Nombre de logements abordables — Évolution du taux d'inoccupation
Priorité 17: Améliorer l'accessibilité, la convivialité et la sécurité des déplacements par des aménagements adaptés	
PISTES D' ACTIONS — Bonifier l'offre de haltes et services; — Soutenir des projets pilotes (réseaux actifs, intermodalités, etc.).	INDICATEUR — Nombre de projets réalisés ou soutenus
Priorité 18: Renforcer la qualité des espaces publics et le confort climatique par le verdissement et la déminéralisation	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des opérations de verdissement ou de déminéralisation; — Identifier et documenter les secteurs vulnérables.	INDICATEURS ET (CIBLES) — Évolution du % de canopée — Nombre de municipalités où les secteurs vulnérables sont documentés (14)

4.5 ENVIRONNEMENT ET RÉSILIENCE TERRITORIALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Priorité 19: Accroître la résilience climatique et réduire les vulnérabilités liées aux aléas hydriques	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir les mesures d'adaptation des quartiers, le déploiement d'infrastructures vertes et bleues et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.	INDICATEURS Volumes captés/infiltrés — Nombre de mesures mises en œuvre
Priorité 20: Mettre à jour les outils de planification pour mieux conserver et restaurer les milieux naturels et la biodiversité	
PISTES D' ACTIONS — Identifier des secteurs prioritaires pour la conservation et/ou vulnérables; — Actualiser les données relatives aux effets des changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité.	INDICATEURS ET (CIBLE) — Schéma d'aménagement révisé incluant les milieux naturels avec mesures de conservation (1) — Suivi du couvert forestier
Priorité 21: Pérenniser l'accès à l'eau potable de surface et souterraine	
PISTES D' ACTIONS — Appuyer des projets pilotes et de réduction; — Soutenir la sensibilisation et l'accès responsable.	INDICATEURS — Nombre de projets pilotes — Nombre et portée des campagnes de sensibilisation.

4.6 RURALITÉ ET AGRICULTURE

Priorité 22: Consolider l'économie rurale par l'agrotourisme, les produits identitaires et la diversification bioalimentaire	
PISTES D' ACTIONS — Structurer des circuits et haltes et soutenir la mise en marché de proximité; — Accompagner la diversification, la transformation et la valorisation; — Améliorer l'accueil et l'expérience client en milieu rural.	INDICATEURS — Fréquentation des circuits — Nombre d'entreprises participantes
Priorité 23: Maintenir l'accessibilité aux services et équipements en milieux ruraux et périurbains	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir des initiatives déployant des solutions de transport collectif adaptées, des services mobiles ou mutualisés; — Améliorer la connectivité numérique; — Favoriser des projets intermunicipaux.	INDICATEURS — Utilisation et couverture — Nombre de projets mutualisés
Priorité 24: Soutenir la relève agricole	
PISTES D' ACTIONS — Soutenir les projets d'incubation et les initiatives du milieu pour la formation.	INDICATEUR — Nombre d'entreprises accompagnées

4.7 PLANIFICATION ET GOUVERNANCE

Priorité 25: Mettre à jour la planification intégrée et fédérer rôle du SAD

PISTES D' ACTIONS

- Actualiser les données territoriales;
- Soutenir des études et diagnostics.

INDICATEURS ET (CIBLES)

- Nombre d'études réalisées
- Données territoriales générées

Priorité 26: Optimiser la gouvernance, les services numériques et outiller la gestion de projet

PISTES D' ACTIONS

- Réaliser des diagnostics TI;
- Renforcer la cybersécurité;
- Mutualiser des solutions et des achats;
- Offrir de la formation en gestion de projets;
- Mettre en place des mécanismes de concertation;
- Développer des outils de gestion et de reddition de comptes.

INDICATEUR

- Nombre d'outils et solutions développés

5 MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

Cette section précise les conditions d'utilisation des sommes déléguées pour soutenir les projets contribuant à l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le Cadre d'intervention. En cas de disparité entre cette section et le [Guide du délégataire du MAMH](#), ce dernier prévaut.

5.1 ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

5.1.1 Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent :

- contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales.

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention.

Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Chaque subvention doit faire l'objet d'une résolution du conseil de la MRC mentionnant minimalement :

- le bénéficiaire du projet;
- la date de début et la date de fin prévue;
- le coût total du projet;
- le montant investi du FRR.

Une même résolution peut avoir comme objet l'approbation de plusieurs projets.

5.1.2 Projets non admissibles

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- Les projets dans le domaine de la restauration;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet Commerces de proximité du FRR;
- Les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse⁵ ;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.

5.1.3 Demandeurs admissibles

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention :

- Une municipalité locale;
- La MRC⁶;
- Un autre organisme municipal;
- Une communauté autochtone;
- Un organisme à but non lucratif;
- Une coopérative;
- Une entreprise à but lucratif disposant d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ), soit les entreprises incorporées (inc.), enregistrées(enr.) ou en nom collectif
- Tous les demandeurs admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec.

5.1.4 Demandeurs non admissibles

Les organismes suivants ne sont pas admissibles à recevoir une subvention :

- Les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral);
- Les établissements de santé visés à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) :

⁵ Se référer au document suivant : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_2/GUI_delegataire_frr_2.pdf

⁶ Une MRC peut bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un projet en lien avec une priorité. La MRC est alors considérée comme un demandeur admissible au sens des présentes règles et normes et elle y est assujettie à ce titre.

- les centres locaux de services communautaires,
 - les centres hospitaliers,
 - les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse,
 - les centres d'hébergement et de soins de longue durée,
 - les centres de réadaptation;
- Les fondations d'hôpitaux, les coopératives de santé et les cliniques privées ou publiques offrant des soins de santé;
 - Les établissements d'enseignement, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés;
 - Les organismes sans but lucratif suivants dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
 - les fondations,
 - les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques,
 - les organismes à vocation religieuse,
 - les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique;
 - Les entreprises à but lucratif du secteur financier, incluant les coopératives financières et les planificateurs financiers ainsi que les entreprises de courtage d'assurance et de courtage immobilier;
 - Les personnes physiques non en affaires, à l'exception des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
 - Les demandeurs inscrits au RENA;
 - Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

Dans l'objectif de favoriser la mutualisation des infrastructures et des services, est reconnu comme un demandeur admissible un établissement visé à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou un établissement d'enseignement si le projet admissible est réalisé dans une municipalité de moins de 20 000 habitants et que ses bénéfices seront partagés avec la communauté.

5.2 ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

5.2.1 Dépenses admissibles

Sous réserve du respect des lois et des règlements applicables, les dépenses admissibles sont :

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux, loyer, dépenses de déplacement, acquisition de données, matériel et équipement) ;
- Les dépenses pour la réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services) se rapportant à :
 - La réalisation d'un plan d'affaires,
 - L'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet,
 - L'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet, y compris la définition et la mise au point d'un concept,
 - La programmation d'activités,
 - Le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets ;
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en œuvre du projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) ;

5.2.2 Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles sont :

- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention ;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés ;
- Le financement de bourses, de prix ou de concours ;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation ;
- Le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement ;
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie ;
- Les dépenses liées à la gestion courante de l'organisme ;
- Les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec ;
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser ;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet ;
- Les indemnités de départ ;

- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) ;
- Les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées ;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Toute aide financière octroyée à un organisme admissible à partir de l'enveloppe de l'entente pour réaliser un projet conformément au Cadre est prévue par une convention d'aide financière entre la MRC et l'organisme. Il y est prévu les conditions relatives à l'octroi et aux versements des sommes consenties ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes.

5.3 CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE

- Pour l'ensemble des organismes admissibles, un projet ne peut recevoir plus de 500 000 \$ pour la durée de l'entente;
- Le taux de subvention pour un projet réalisé par la MRC peut atteindre 100 % des dépenses admissibles;
- Dans le cas d'une entreprise à but lucratif, ce taux ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles du projet;
- Le taux de la subvention ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles pour les autres demandeurs;
- La participation à une entente sectorielle de développement est d'un maximum de 1 M\$ par entente;
- L'aide octroyée à un établissement industriel ou commercial ou à une entreprise à but lucratif ne peut pas excéder 150 000 \$, à tout moment, à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière.

Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par un demandeur œuvrant dans le domaine communautaire⁷, soit lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature peut être considérée dans les dépenses admissibles. Celles-ci doivent alors être comptabilisées et appuyées par des pièces justificatives. Le bénévolat et les ressources n'ayant pas de valeur marchande ne peuvent pas être comptabilisés dans les contributions du demandeur.

⁷ Les organismes faisant de l'action communautaire au sens du Plan d'action gouvernemental en action communautaire.

L'aide octroyée à un établissement industriel ou commercial ou à une entreprise à but lucratif ne peut pas excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

5.4 RÈGLES DE CUMUL DES AIDES FINANCIÈRES

Les règles de cumul des aides financières sont celles identifiées dans le [Guide du délégataire du MAMH](#).

5.5 APPEL À PROJETS

Aux fins du présent programme, la MRC peut lancer un appel à projets afin de soutenir financièrement la réalisation d'initiatives admissibles sur le territoire. Pour déposer une demande dans le cadre de ce processus, le demandeur doit d'abord communiquer avec la MRC à info@mrchr.qc.ca afin de valider l'admissibilité du projet.

Le demandeur complète ensuite le *Formulaire de demande d'aide financière* figurant à l'annexe I et le transmet à la MRC pour analyse, conformément aux critères et modalités prévus au présent document.

5.6 ÉVALUATION DES PROJETS

5.6.1 Critères et pondération

Les critères de base pour l'évaluation d'un projet sont présentés au tableau suivant. La MRC se réserve toutefois le droit d'ajuster ces critères au besoin, notamment lors de la publication d'un appel à projets.

CRITÈRES	DESCRIPTION	PONDÉRATION
1. Admissibilité du demandeur et conformité réglementaire	Vérifie si le demandeur et le projet sont conformes aux règles du MAMH et du Cadre d'intervention.	10 %
2. Alignement sur les enjeux et les priorités d'interventions	Mesure la pertinence du projet en relation directe avec les enjeux identifiés et les priorités retenues dans le Cadre.	30 %
3. Retombées territoriales et contribution aux objectifs FRR	Évalue la portée réelle du projet sur le territoire et la pertinence de l'investissement public.	30 %
4. Qualité du montage financier et faisabilité	Analyse la solidité financière et opérationnelle du projet et l'admissibilité des dépenses anticipées.	20 %
5. Monitoring, indicateurs et capacité de reddition	Vérifie si les résultats peuvent réellement être suivis et mesurés.	10 %

5.6.2 Échelle de notation et pointage final

L'évaluation d'un projet permet d'obtenir quatre (4) points pour chacun des cinq (5) critères pour un pointage maximal préliminaire de 20 points. Le pointage final est ensuite déterminé suivant la pondération établie à la section 5.5.1.

POINTAGE ATTRIBUÉ	DESCRIPTION
0 – Non démontré	Aucune information ou information insuffisante.
1 – Faible	Lien peu clair, manque de preuves ou faible faisabilité.
2 – Moyen	Lien présent mais incomplet ou imprécis.
3 – Bon	Lien clair, démonstration adéquate, faisabilité raisonnable.
4 – Excellent	Lien direct, démonstration solide, faisabilité élevée.

5.6.3 Recommandation

Après l'application de la pondération, les projets obtenant 80 % et plus se voient octroyer une recommandation d'acceptation, ceux obtenant entre 60 et 79 % une acceptation conditionnelle avec demande de bonification et ceux obtenant moins de 60 % sont refusés.

6 GOUVERNANCE ET REDDITION

La gouvernance du Cadre d'intervention du FRR – volet 2 repose sur une approche structurée, transparente et orientée vers les résultats.

6.1 INSTANCES ET RÔLES

6.1.1 Conseil de la MRC

Le Conseil constitue l'autorité responsable de l'adoption du Cadre d'intervention et des priorités d'intervention. Il entérine, par résolution, le cadre initial et ses mises à jour, de même que les principales modalités de gestion, dont les critères d'analyse et les mécanismes de reddition de comptes.

6.1.2 Comité administratif

Le Comité administratif de la MRC agit comme comité de pilotage du Cadre d'intervention et valide les priorités, s'assure que les appels de projets (ou le soutien aux initiatives) reflètent les enjeux territoriaux. Il peut également recommander au conseil des ajustements lorsque les besoins évoluent ou lorsque des opportunités structurantes émergent.

Rôle spécifique pour l'évaluation des projets

Le Comité administratif est responsable de recevoir, analyser et évaluer les projets soumis, sur la base des critères définis au Cadre d'intervention. Il exerce ainsi un rôle d'arbitrage et de priorisation, en tenant compte de l'enveloppe disponible et du caractère structurant des initiatives.

Pour assurer la prise de décision, le comité administratif :

- applique une grille d'analyse uniforme et documentée suivant les critères présentés à la section 5.6.1;
- formule une recommandation motivée (acceptation, refus ou demande de bonification) suivant la section 5.6.2;
- peut proposer des conditions (échancier, livrables, indicateurs, reddition, versement des sommes);
- transmet ses recommandations au conseil de la MRC pour entérinement.

6.1.3 Équipe interne

L'équipe professionnelle de la MRC assure pour sa part :

- l'élaboration technique du cadre (diagnostic, enjeux, priorités, critères);
- l'analyse préliminaire des projets et la documentation des recommandations;
- la préparation des redditions de comptes et la mise à jour du suivi.

6.2 REDDITION DE COMPTES

Pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention, la MRC doit aussi assurer les mécanismes de suivi et de reddition de comptes liés au FRR, incluant la production et la diffusion des informations requises.

6.2.1 Mise en œuvre

La mise en œuvre du Cadre d'intervention s'appuie sur :

- un plan de réalisation (programmation annuelle ou pluriannuelle des actions et appels à projets);
- une fiche de suivi par priorité (projets soutenus, montants engagés, partenaires, échéancier);
- des indicateurs de performance simples et vérifiables.

La MRC met à jour son Cadre d'intervention au besoin, par résolution, en fonction des résultats obtenus, d'une recommandation du Comité administratif, des nouveaux enjeux et/ou de l'évolution des opportunités et de la planification.

6.2.2 Reddition de comptes

La reddition à la population vise à démontrer l'utilité publique des sommes engagées et la cohérence des projets soutenus avec les priorités régionales. À cette fin la MRC produit un rapport d'activité annuel qu'elle adopte, rend public sur son site Web et transmet à la ministre par l'entremise du système intégré de suivi du FRR.

ANNEXE I

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Disponible lors des appels à projets